



AgEcon SEARCH
RESEARCH IN AGRICULTURAL & APPLIED ECONOMICS

The World's Largest Open Access Agricultural & Applied Economics Digital Library

This document is discoverable and free to researchers across the globe due to the work of AgEcon Search.

Help ensure our sustainability.

Give to AgEcon Search

AgEcon Search

<http://ageconsearch.umn.edu>

aesearch@umn.edu

*Papers downloaded from **AgEcon Search** may be used for non-commercial purposes and personal study only. No other use, including posting to another Internet site, is permitted without permission from the copyright owner (not AgEcon Search), or as allowed under the provisions of Fair Use, U.S. Copyright Act, Title 17 U.S.C.*

INRA

SND 45
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Forma INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE AGRONOMIQUE

LE PROBLEME VITICOLE EN FRANCE

CONTRIBUTION AUX DEBATS

I N R A ECONOMIE MONTPELLIER

P. BARTOLI
D. BOULET
B. DELORD
J.P. LAPORTE
R. LIFRAN

E N S A ECONOMIE MONTPELLIER

PH. LACOMBE
E. MONTAIGNE

Série Notes et Documents

N° 45

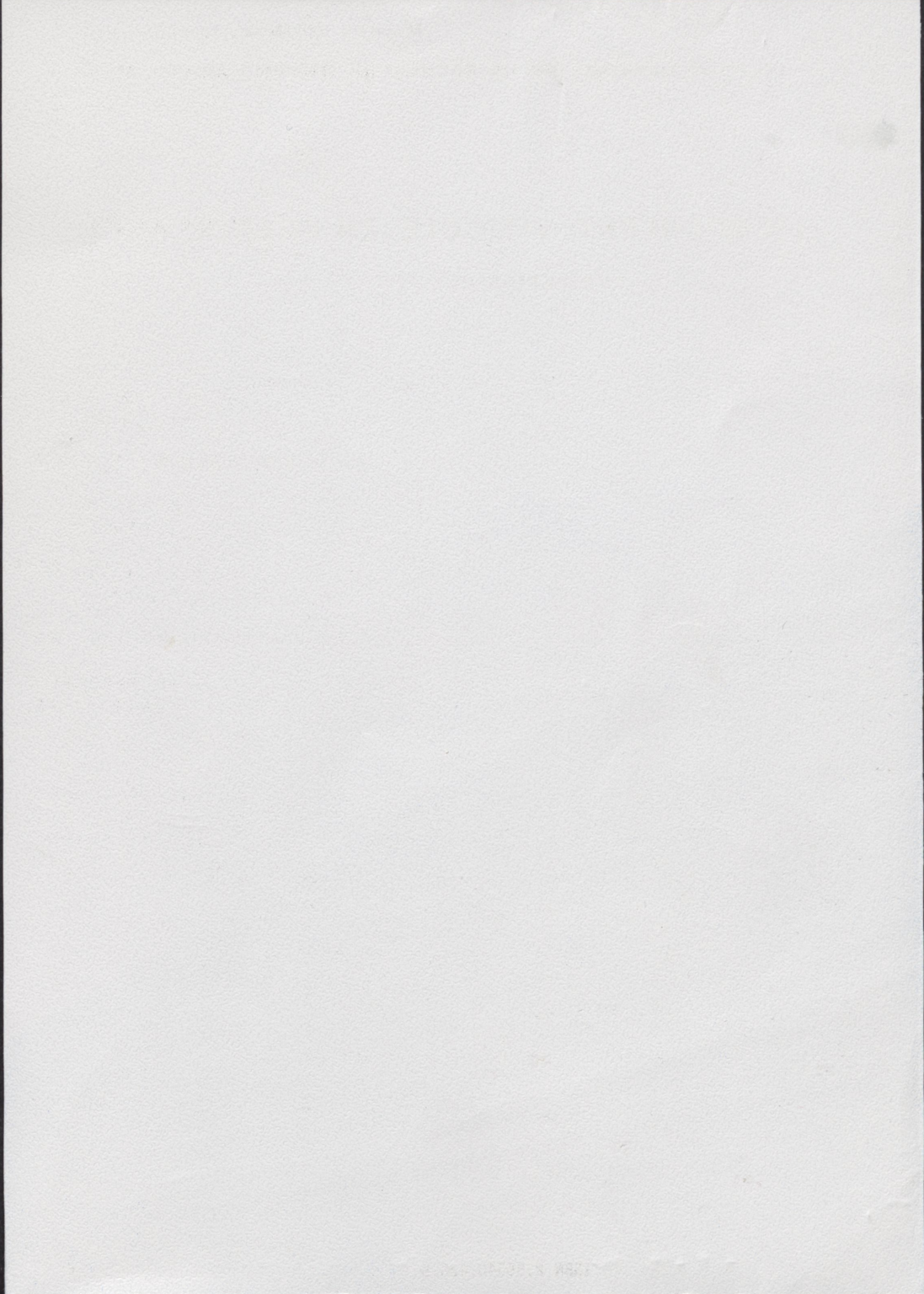
Montpellier

Juin 1982

GIANNINI FOUNDATION OF
AGRICULTURAL ECONOMICS
LIBRARY

WITHDRAWN
AUG 26 1982

Chaire d'Economie rurale
Station d'économie et sociologie rurales
INRA — ENSA Montpellier



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE AGRONOMIQUE

LE PROBLEME VITICOLE EN FRANCE

CONTRIBUTION AUX DEBATS

I N R A ECONOMIE MONTPELLIER

P. BARTOLI
D. BOULET
B. DELORD
J.P. LAPORTE
R. LIFRAN

E N S A ECONOMIE MONTPELLIER

PH. LACOMBE
E. MONTAIGNE

Série Notes et Documents

N°45

Montpellier

Juin 1982

ISBN 2.85340.428.5

AVERTISSEMENT

On reproche souvent aux publications de recherches leur excessive lourdeur. L'actualité viticole, riche en discussions et propositions, nous invite à diffuser ce bref document qui, sans relater tous les aspects méthodologiques des travaux dont il est issu, ou les précautions d'écriture d'un compte rendu de recherche, essaie de mettre à disposition d'un large public les quelques éléments issus de recherches conduites depuis plusieurs années. Les personnes intéressées trouveront en annexe une liste de publications récentes concernant l'économie viticole.

Ce document ne cherche donc pas à proposer une analyse exhaustive de la question viticole, il est orienté par nos préoccupations de recherches et par les débats que l'actualité nous livre régulièrement.

On ne trouvera pas ici la défense d'une solution : c'est aux responsables professionnels et politiques de l'assurer. Au contraire, ce document voudrait seulement soulever les problèmes afférents aux principales propositions habituellement évoquées dans différents milieux : administrations, professions, techniciens. On

espère que la connaissance des obstacles et difficultés propres à ces diverses propositions, permettra aux tenants de chacune d'entre elles de mieux les argumenter.

Un tel objectif donne peut-être au lecteur une impression de fermeture voire de situation bloquée : elle n'est pas recherchée par principe ; on tient seulement à souligner la diversité des contraintes pesant sur la viticulture française. Celles-ci n'interdisent pas d'importantes transformations, comme l'histoire viticole peut largement en témoigner.

Enfin, le volume volontairement réduit de cette publication, la pression de l'actualité, la diversité des auteurs ont pu conduire à des formulations rapides, peut-être parfois provocantes. Il ne faut pas y voir refus du dialogue ou mépris des propositions aujourd'hui avancées : nous serions très reconnaissants aux lecteurs de nous faire part de leurs observations, critiques et suggestions de manière à prolonger des échanges depuis longtemps engagés avec beaucoup d'entre eux.

VITICULTURE : DES CHOIX DIFFICILES

Le constat

La vigne et le vin conservent une importance notoire dans l'agriculture française : 60 millions d'hectolitres de production moyenne, 1 090 000 hectares, 10 % de la valeur de la production agricole, 6 milliards d'excédent du commerce extérieur en 1980.

Mais il existe en fait deux secteurs viticoles très distincts :

- l'un relativement prospère, dont les débouchés en France et à l'exportation sont en expansion, concerne ce que l'on appelle les "vins fins". Il s'agit pour l'essentiel des grands vignobles d'AOC ;
- l'autre, en situation de crise quasi permanente, et qui représente la plus grande part (les trois quarts environ), en volume, de la production viticole française, est le secteur des vins de table, situé pour l'essentiel dans le Midi méditerranéen.

C'est de toute évidence celui-ci qui justifie le plus une intervention des Pouvoirs Publics, mais il est difficile d'ignorer les relations qui existent entre ces deux secteurs.

. certains viticulteurs sont producteurs sur les deux marchés simultanément ;

. le secteur des vins fins reste la référence pour de nombreux aspects de la politique viticole.

Les facteurs habituellement avancés pour caractériser la crise qui affecte le secteur des vins de table sont de plusieurs ordres :

. Malgré une lente régression du vignoble (de 1,2 % par an depuis 20 ans), la production augmente tendanciuellement sous l'influence de la hausse des rendements, d'ailleurs inégale selon les vignobles et selon les producteurs.

. A cette production métropolitaine s'ajoute le flux relativement régulier d'importations d'Italie (5 à 8 millions d'hectolitres par an), favorisé par les inégalités des conditions de productions entre les deux pays, les désordres monétaires et la logique libérale du Marché Commun.

. Du côté des débouchés la consommation intérieure diminue depuis près d'un quart de siècle, sans que les progrès à l'exportation viennent compenser cette réduction.

. Il apparaît donc assez régulièrement une offre globale supérieure à l'ensemble de la demande, ce

qui, conjugué avec l'accentuation de la concurrence et l'inégalité des rapports de force le long de la filière, suscite un mouvement de dégradation des prix à la production ainsi que des revenus de ceux des producteurs qui ne parviennent pas à le compenser.

A cette situation, relativement "classique" dans l'économie agricole, viennent s'ajouter les traits spécifiques de la production viticole (nature pérenne de la plante, de l'ancienneté de sa culture et du statut particulier du vin dans notre société) doublé d'une très forte hétérogénéité des exploitations.

C'est ainsi que 80 % des 93 000 exploitations spécialisées dans la production de vins de table ont moins de 9 hectares et 71 % occupent moins d'une personne à plein temps, alors qu'à l'inverse 11 % emploient au moins un salarié (soit une proportion double de la moyenne française). Parmi les viticulteurs à temps partiel, 41 % exercent une double activité et 49 % disposent d'une retraite.

Ces inégalités entre producteurs ou entre régions de production sont durables et supposent, pour être éventuellement réduites des actions structurelles de longue haleine.

De ce fait, les mesures de caractère conjoncturel souvent mises en oeuvre pour désamorcer les tensions sociales provoquées par les situations de mévente ou de baisse des prix, sont contestées sans pour autant être supprimées.

Ainsi en est-il de la distillation, qui a concerné un total de 20 millions d'hectolitres en quatre campagnes. Outre son caractère malthusien et son coût, cette forme d'intervention soit est inefficace si les prix d'intervention sont trop bas, soit encourage la création d'une production spécialisée si les prix sont incitatifs. Instaurée en début de campagne elle accentue cette logique de "produire pour détruire", repoussée en fin de campagne, elle ne s'applique qu'aux seuls vins qui sont capables de supporter un stockage long, c'est-à-dire aux meilleurs. De son côté le stockage ne peut constituer qu'un palliatif provisoire.

Les limites de la régulation conjoncturelle étant connues, les responsables politiques à Paris et Bruxelles ont été et seront encore amenés à envisager des interventions structurelles pour réduire l'offre et/ou soutenir la demande.

Les solutions envisagées

. La reconversion qualitative du vignoble

Faisant le constat que la réussite économique des vignobles d'AOC semblait découler de la qualité de leur production, les pouvoirs publics ont, notamment depuis 1973, mis en oeuvre une politique de reconversion qualitative des vignobles de vin de table.

La doctrine, largement répandue qui consiste à vouloir promouvoir une consommation "raisonnable" de vins de "qualité" est politiquement très forte car elle permet, en apparence, de concilier tous les points de vue autour de concepts sécurisants mais flous.

Il s'agit de promouvoir une production de vins personnalisés buvables en l'état (sans coupages). Une action est alors tentée pour juguler la progression des rendements. Justifiée pour limiter l'offre, on compte aussi sur elle pour améliorer la qualité des produits, à l'image de ce qui se fait pour les AOC. Elle est envisagée dans les domaines législatif et technique (limitation des aides en fonction du rendement, relocalisation du vignoble dans les côteaux, augmentation du degré alcoolique minimum, modification de l'encépagement).

Au nom de cette politique il a été créé une nouvelle catégorie juridique de vins, les Vins de Pays, dont on espère qu'ils infléchiront l'évolution de la demande.

Cette logique se heurte à plusieurs contraintes, tant au niveau de l'offre qu'à celui de la demande.

- Malgré un ensemble de mesures plus ou moins restrictives, les rendements augmentent tendancielle-ment. Il convient d'ailleurs de souligner que les rendements des vignobles d'AOC progressent aussi de façon non négligeable.

L'histoire viticole montre que, pour être pleinement efficace, une limitation stricte des rendements supposerait soit un contrôle administratif dense et coûteux, soit un contrôle collectif des producteurs eux-mêmes. Mais il existe des possibilités de détournement dans les deux cas, et la concentration des moûts, par exemple, est déjà utilisée dans ce sens. Le concept même de "rendement" devrait donc être défini non pas simplement en volume, mais aussi en degré alcool.

La limitation des rendements, pour rester compatible avec l'objectif de maintien du revenu des

producteurs impliquerait soit une hausse sensible des prix au détail, soit une diminution de la population active viticole, c'est-à-dire qu'elle se heurte d'un côté à la politique de lutte contre l'inflation de l'autre à la politique de l'emploi.

- Par ailleurs il convient de souligner que les prélèvements effectués par l'aval de la production sont proportionnellement plus importants pour des vins fins que pour des vins de table (coût plus élevé du conditionnement en bouteille 75 cl, marges unitaires plus fortes, charges publicitaires, etc.). Les hausses de prix au détail liées à une amélioration qualitative du produit ne sont donc pas intégralement répercutées à la production. Il faut donc soit une hausse sensible des prix au détail (non garantie jusqu'à présent), soit l'établissement de circuits de distribution maîtrisés par les producteurs (mais difficiles à généraliser).

- Du point de vue de la demande, la politique de reconversion qualitative se heurte à divers problèmes.

La présence d'alcool dans le vin limite toute véritable campagne publique de promotion. L'Etat doit être (ou paraître) simultanément soucieux de sauvegarder les intérêts de toutes les professions de la vigne et du vin, et de rester cohérent avec la politique de modération de la consommation d'alcool et

de lutte contre l'alcoolisme (le vin représente encore près de 65 % de l'ensemble de l'alcool consommé en France).

Les exportations, si elles représentent un débouché important et croissant pour les vins d'appellation de forte notoriété, rencontrent des difficultés de plus en plus grandes à mesure que l'on considère des vins de plus faible valeur unitaire (concurrence internationale plus forte, part croissante du frêt dans le prix final, valeur ajoutée confisquée par les entreprises d'aval).

Bien qu'elle puisse être développée notamment par une révision des droits d'accise dans la C.E.E., l'exportation reste encore un débouché limité dans le secteur des vins de table.

Sur le marché intérieur la dynamique en cours apparaît, à l'analyse, très complexe.

En effet, depuis des décennies, l'importance quantitative de la demande de vin résulte de sa consommation comme boisson quotidienne d'accompagnement des repas, mais cette consommation quotidienne se réduit au profit d'une consommation occasionnelle.

En 1980, la consommation annuelle moyenne d'une personne qui boit régulièrement du vin de table est de 170 litres. Mais dans le même temps se constitue une nouvelle catégorie de consommateurs de vin, que l'on peut qualifier "d'occasionnels" et qui pour l'essentiel déclarent réserver cette consommation pour les bons repas et elle représente annuellement 30 litres par personne (essentiellement des vins fins). 46 % des Français de plus de 14 ans sont dans la première catégorie, 31 % dans la seconde, mais celle-ci paraît en forte croissance relative, notamment chez les jeunes (15 à 25 ans).

Selon les personnes interrogées, cette consommation occasionnelle s'explique par le caractère mal adapté du vin, boisson assez alcoolisée, à l'évolution des conditions de vie et de travail, et par la crainte des méfaits de l'alcool. La qualité des vins de table n'est jugée insatisfaisante que par 10 à 15 % des consommateurs occasionnels. Ce déplacement du vin du repas quotidien vers le repas festif réduit évidemment le volume consommé : à population constante, le remplacement de 10 % des consommateurs réguliers par un nombre équivalent de consommateurs occasionnels représente une diminution de la consommation intérieure de 2 à 2,5 millions d'hectolitres.

On peut cependant penser qu'une politique de qualité permet d'accompagner cette évolution structurelle de la demande, et de conquérir des débouchés qui paraissent en expansion. Evident au niveau micro-économique (un viticulteur, une coopérative, un négociant), ce raisonnement rencontre des limites dès lors qu'on envisage sa généralisation. En effet, la mise en oeuvre d'une politique d'ensemble pour la viticulture de vins de table, l'incitant à s'orienter dans la production de vins selon le modèle technologique et commercial des AOC risque, d'une part d'accélérer le recul de consommation au repas quotidien (produits trop "festifs", trop chers, trop alcoolisés), d'autre part d'encombrer le marché des vins d'agrément (AOC, VDQS).

. Vers une nouvelle définition de la qualité... ou du vin lui-même ?

Une relance de la consommation pourrait être recherchée dans le recentrage du vin sur les repas quotidiens. Cette proposition supposerait sans doute une diminution significative de sa composante alcoolique, le renforcement de son caractère désaltérant (40 % des consommateurs de vin de table le boivent dilué), le maintien du prix au niveau d'une boisson de grande consommation (la principale boisson de table concurrente du vin est l'eau).

Cette logique renforcerait le rôle de la technologie dans l'élaboration du produit, et donnerait au vin un caractère plus accentué de boisson "industrielle" (le rapprochant de la technologie de la brasserie). On pourrait aussi envisager de la pousser plus avant et de rechercher une diversification des produits de la vigne dans le domaine des boissons nouvelles et du hors-repas : vin faiblement alcoolisé, vin sans alcool, bière de vin, etc. pour une consommation hors-repas.

Deux risques majeurs sont associés à cette vision:

- La levée de certains blocages législatifs (concernant le titre alcoolique notamment) peut "libérer" la productivité au point que la relance de l'offre excède celle de la consommation ;
- Le coût de la technologie peut conduire à rechercher des matières premières meilleur marché et alimente un fort courant d'importation.

Il est d'ailleurs possible que les "grands" de la boisson (leaders français, européens ou multinationales) s'attaquent à ce marché des boissons de table en France, qui s'ouvre de plus en plus, par le recul du vin et par l'absence actuelle de boissons "marchandes"

de substitution. L'utilisation de moûts concentrés comme matière première stabilisée et vinifiable toute l'année pourrait renforcer ces risques.

Faut-il donc pour la viticulture tenter "d'occuper ce terrain", avec les bouleversements et les risques que cela suppose, ou au contraire se "replier" sur le créneau du vin boisson d'agrément, restant ainsi exposée à la réduction de la consommation.

. Arracher la vigne

Si les solutions "internes" au secteur viticole s'avéraient inefficaces, la réduction du vignoble, déjà recherchée aujourd'hui, pourrait s'imposer plus nettement.

Depuis plusieurs années, la politique viticole vise à la fois la reconversion d'une partie du vignoble de plaine par incitation à l'arrachage, et la relocalisation de la production dans les zones considérées comme disposant d'une vocation viticole affirmée (zones de côteaux).

L'histoire des primes d'arrachage montre qu'elles ne font souvent qu'accompagner les tendances longues d'évolution du vignoble (ce fut le cas en 1953-57 et en 1976-79). Jusqu'à présent elles n'ont pas contribué à

une relocalisation préférentielle du vignoble dans les zones de côteaux.

Quand bien même les modalités actuelles de leur attribution (primes plus incitatives mais plus sélectives) permettraient d'en attendre un impact plus élevé, demeurerait les difficultés propres (techniques, économiques et sociales) de la reconversion, et l'inégalité de ses conditions d'accès.

Si l'on veut que la reconversion ne déséquilibre pas les marchés d'éventuelles productions de remplacement, ou qu'elle ne soit accessible et profitable que pour certains exploitants déjà privilégiés par leurs structures, enfin qu'elle ne se traduise dans certaines zones par une dégradation des conditions de l'emploi et des activités locales, il convient de s'intéresser aux garanties offertes aux producteurs, à l'organisation du marché de ces productions nouvelles et plus généralement au développement des opportunités d'emploi, au moins autant qu'à l'arrachage des ceps.

Enfin, une interrogation subsiste : toute politique aboutissant à réduire significativement la production viticole française ne crée-t-elle pas ipso facto les conditions d'une pénétration quantitativement croissante de produits étrangers.

Paradoxalement dans une compétition de cette nature les vignobles méridionaux de plaine à forte productivité paraissent les mieux à même de soutenir la concurrence par les prix, alors que ce sont eux qui, selon les politiques mises en oeuvre, devraient être réduits.

L'organisation des marchés

Quelles que soient les grandes orientations de l'action structurelle, il restera à gérer les marchés.

Depuis quelques années la politique d'organisation du marché viticole est de moins en moins confinée à la gestion des quantités (CEE oblige), et davantage liée à la "modernisation" des structures et des circuits.

- L'organisation économique des producteurs se poursuit lentement. La mise en place des Comités Economiques Vins de Table représente une étape importante, au niveau supérieur d'une structure technico-économique à quatre étages : exploitations-coopératives-groupements de producteurs-comité économique. Cette organisation se met en place dans un ensemble très hétérogène. Il en résulte des difficultés pour concilier les intérêts divergents, ou pour en exclure certains. Elle risque donc de constituer un simple habillage supplémentaire sans modification des structures et des comportements.

Il n'en reste pas moins qu'un pouvoir technique puissant se met en place, mais il conviendra de mesurer, avec le temps, son emprise sur les produits et les moyens de production.

- L'interprofession entre producteurs organisés et commerçants efficaces est, depuis plusieurs années, fortement encouragée par les pouvoirs publics.

Elle est déjà développée dans le secteur des vins fins, bien que les conflits entre production et commerce pour la maîtrise du marché y soient latents. En particulier la garantie de la qualité par une marque ou par une appellation d'origine, peut servir des intérêts ou des stratégies différentes.

Dans le secteur des vins de table la mise en place de l'interprofession intervient à une époque relativement défavorable compte tenu de la spécialisation croissante de la distribution. Il ne semble pas évident que les centrales d'achats de la grande distribution s'astreignent à des disciplines d'approvisionnement dans le secteur des vins de table, qui reste très spéculatif. Quant aux firmes spécialisées elles sont en perte de vitesse, bien que certaines d'entre elles recherchent justement le salut dans l'association avec les producteurs. Il est certain qu'une interprofession mise en oeuvre dans un secteur

dont les débouchés sont globalement en régression et qui est largement ouvert sur la concurrence étrangère, risque d'être fréquemment remise en question. L'interprofession ne supprime pas les conflits d'intérêts, elle peut cependant en faciliter la conciliation surtout si l'Etat fait pression dans ce sens.

- Si l'on estime insuffisantes ces mesures d'organisation, on peut être conduit à souhaiter un engagement des pouvoirs publics en vue de garantir plus ou moins complètement les prix, voire les revenus des agents. C'est l'ambition affichée par certains défenseurs de l'office du vin, mais elle pose le problème au niveau de cette garantie compte tenu de l'importance des écarts de prix au sein de la C.E.E. (du moins si l'on veut respecter le cadre communautaire actuel), et des tendances excédentaires du marché.

Dans un tel contexte, l'intervention publique, nécessairement limitée par son coût, devra définir ces cibles, à savoir : les produits, les espaces, les agents, pour lesquels les garanties seront assurées. Ces choix impliquent des arbitrages difficiles entre les différentes parties prenantes : diverses catégories de producteurs, de régions, de commerçants, de consommateurs, de contribuables et entre des objectifs :

aide privilégiée au plus démunis, modernisation de l'appareil de production, stimulation de la productivité du travail, maintien de bas prix, soutien à l'exportation, etc. On retrouve là des problèmes fréquemment débattus aujourd'hui pour d'autres produits agricoles. Au regard de ces projets, la viticulture présente l'inconvénient d'une grande hétérogénéité, mais l'avantage d'une production spécialisée très contrôlée et déjà fortement organisée.

En matière viticole l'évolution de la consommation, la concurrence étrangère, les difficultés de mutations de l'appareil de production et plus généralement celles du contrôle de l'offre, l'hétérogénéité des conditions socio-économiques de production représentent des contraintes majeures ; les contradictions d'intérêts sont particulièrement marquées dans le secteur et les interférences entre les domaines technique, économique et socio-politique nombreuses.

Gageons que la diversité des choix de politique viticole possibles d'une part, la permanence du jeu des contraintes relevées plus haut d'autre part, risquent fort de fournir pendant de nombreuses années matière à réflexion pour les responsables politiques et professionnels.

Une chose paraît évidente : quelles que soient les solutions institutionnelles retenues il n'existe pas de solution globale, unique au problème viticole.

ORIENTATIONS BIBLIOGRAPHIQUES

On trouvera ci-après la liste des principales publications de la Station INRA et de la Chaire ENSAM d'Economie et Sociologie Rurales de Montpellier, sur l'économie viticole.

D'autres équipes travaillent sur cette question. Signalons notamment :

- INRA

- . Laboratoire d'Economie Rurale-Faculté de Droit et Sciences Economiques
Place Anatole France. 31000 TOULOUSE
- . Station d'Economie et Sociologie Rurales
6, passage Tenaille. 75014 PARIS

- UNIVERSITE DE MONTPELLIER I

Centre régional de Productivité et des Etudes
économiques
Faculté de Droit et de Sciences Economiques
14, rue Cardinal de Cabrières. 34060 MONTPELLIER

Cedex

- SERVICE CENTRAL DES ETUDES ET ENQUETES STATISTIQUES

Ministère de l'Agriculture
4, avenue de St Mandé. 75570 PARIS Cedex

1. Publications générales

BOULET (Daniel), LAPORTE (Jean-Pierre), LACOMBE (Philippe)
et LIFRAN (Robert)

La question viticole. Essai d'analyse économique -
Montpellier, INRA-ESR, septembre 1976, 65 p. + Annexes -
Série Etudes et Recherches n° 24.

(Texte publié dans le Bulletin Technique d'Information
Paris, sous le titre "Le problème viticole en France :
approche économique d'un secteur en crise").

BOULET (Daniel), LAPORTE (Jean-Pierre), LACOMBE (Philippe),
LIFRAN (Robert) et PINCHARD (René)

Quelques données pour analyser la crise viticole -
Montpellier, INRA-ESR, septembre 1976, 48 p.
Série Notes et Documents, n° 16.

BOULET (Daniel)

Vin : quantité ou qualité ?

Paris, Encyclopedia Universalis, 1976, pp. 446-449.

LAPORTE (Jean-Pierre) et LIFRAN (Robert)

Rapport de mission sur la viticulture italienne, 14 février-
4 mars 1977 -

Montpellier, INRA-ESR, septembre 1977, 92 p.

Série Notes et Documents, n° 29.

BOULET (Daniel), LAPORTE (Jean-Pierre) et PINCHARD (René)

Le dossier du vin - Montage audio-visuel réalisé par
l'INRA-ESR, Montpellier, octobre 1977.

LIFRAN (Robert)

Données sur le vignoble régional - 2ème partie

Résultats économiques -

Montpellier AREAR, septembre 1978, 35 p. + annexes.

LAPORTE (Jean-Pierre) et LIFRAN (Robert)

Echanges vinicoles : de la préférence impériale à la
préférence communautaire -

Montpellier, INRA-ESR, décembre 1978, 36 p. - Série Etudes
et Recherches, n° 38.

LIFRAN (Robert)

Vin. Faut-il avoir peur de l'Espagne ?

In "Entreprises Agricoles" (Paris), n° 116, septembre 1979, pp. 31-42 (en collab. avec J.C. MARION).

BARTOLI (Pierre), BOULET (Daniel), DELORD (Bernard),
LAPORTE (Jean-Pierre), LIFRAN (Robert) et LACOMBE (Philippe)

Quelques tendances de l'économie viticole française -
Note pour la préparation du VIIIe Plan - Montpellier,
INRA-ESR, octobre 1979, 150 p. Série Notes et Documents,
n° 32 (en collab. avec D. BOUBALS et J. DUBOS).

LAPORTE (Jean-Pierre) et LIFRAN (Robert)

Eléments sur l'économie viti-vinicole espagnole -
Montpellier, INRA-ESR, janvier 1980, 89 p. + Annexes,
Série Notes et Documents n° 34.

2. Structure

LIFRAN (Robert)

Elargissement du marché et couches sociales dans la
viticulture languedocienne -
Montpellier, INRA-ESR, octobre 1977, 33 p.
Série Etudes et Recherche, n° 30.

LACOMBE (Philippe)

Les transformations des exploitations agricoles en
Languedoc-Roussillon : Etat actuel et perspectives -
Economie méridionale -
n° 103-104 - 1978 - 3 et 4 - journées du 25e anniversaire
du C.R.P.E.E. p. 93-97.

BARTOLI (Pierre)

La prime de reconversion et le vignoble régional -
in Economie Méridionale (Montpellier), n° 107,
3e trimestre 1979, pp. 55-76.

LIFRAN (Robert)

Viticulture - Concurrence et compétitivité -
In "Groupes-Actualités" (Paris), mai 1979, pp. 78-79.

LIFRAN (Robert)

La différenciation spatiale du vignoble héraultais -
Montpellier, INRA-ESR, juin 1979, 28 p. - Série Etudes
et Recherches n° 42.

LIFRAN (Robert)

Quelques données statistiques sur l'économie des exploi-
tations viticoles -
Montpellier, INRA-ESR, janvier 1980, 10 p.

CIBENEL (Christian) et LIFRAN (Robert)

Typologie des exploitations et couches sociales viticoles
en Languedoc. Fondements, méthodes, limites -
Montpellier, INRA-ESR, oct. 1980, 60 p. + Annexes -
Série Etudes - Recherches n° 52.

LIFRAN (Robert)

Couches sociales et crise viticole en Languedoc -
Montpellier - INRA-ESR, mai 1981, 11 p.

MONTAIGNE (Etienne)

Influence des techniques sur les résultats économiques et
l'évolution des exploitations viticoles -
Montpellier, INRA-ESR, déc. 1981, 15 p., Etudes et
Recherches n° 64.

BARTOLI (Pierre) et MEUNIER (Marc)

La politique de reconversion viticole. Comportement d'ex-
ploitation et impact de la prime d'arrachage -
Enquête auprès d'exploitations languedociennes -
Montpellier, INRA-ESR, mars 1982, 2 Tomes, 102 p.+ Annexes.
Série Etudes et Recherches n° 66.

3. Transformation-distribution

BOULET (Daniel) et LAPORTE (Jean-Pierre)

L'évolution de la concentration et de la concurrence dans
le secteur des boissons en France -
Montpellier, INRA-ESR, déc. 1976, 53 p. + Annexes.
Série Etudes et Recherches n° 27.

CLAIR (Jacques) et DHUISME (Patrick)

Enseignement d'une expérience : le groupement de producteurs du Val d'Orbieu -

Montpellier, INRA-ESR, juin 1977, 90 p. + Annexes.

Série Notes et Documents n° 23.

BOULET (Daniel) et MONTAIGNE (Etienne)

Crise viticole et innovations. Etude sur les produits nouveaux à base de raisin -

Montpellier, INRA-ESR, et Fédération Régionale des Coopératives Agricoles du Languedoc-Roussillon, juin 1980,

144 p. + Annexes (en collaboration avec E. GAUFRES,

M. SALGUES et P. CORDONNIER)

BOULET (Daniel)

Le conditionnement du vin -

in "Le conditionnement du vin", plaquette spéciale SITEVI, novembre 1981 - ENSAM (Montpellier), pp. 23-25.

BARTOLI (Pierre)

Réflexions sur la réorganisation du marché du vin de table -

Montpellier, INRA-ESR, mars 1982, 13 p. (Colloque

"Rémunération du travail paysan, Toulouse, 16-17 avril 82).

4. Consommation

BOULET (Daniel), CIBENEL (Christian) et LAPORTE (Jean-Pierre)

La consommation du vin : facteurs d'évolution -

Enquête exploratoire sur Montpellier et Toulouse.

Montpellier, INRA-ESR, oct. 1978, 89 p. + Annexes.

Série Etudes et Recherches n° 34.

BOULET (Daniel) et LAPORTE (Jean-Pierre)

La consommation du vin en France -

Enquête INRA-ONIVIT 1980 -

Tome 1 : Analyse des premiers résultats

Tome 2 : Tableaux détaillés des résultats

Montpellier, INRA-ESR et Paris ONIVIT, nov. 1980-83 p.+ An.

Tomes 3 et 4 : Analyse sur les consommateurs -
Montpellier, INRA-ESR et Paris ONIVIT, juin 1981
188 p. + 234 p. (en collaboration avec J.-Y. HUGUET)

BOULET (Daniel)

La consommation, élément fondamental du problème viticole -
in "Agriculture" (Paris), n° 457-458 - nov.-déc. 1981,
pp 386-389.

BOULET (Daniel)

Causes de diminution et méthodes d'appréciation de la
consommation du vin dans les pays producteurs et consom-
mateurs - Problèmes de consommation en France -
Communication au Symposium international "Alimentation et
consommation du vin" - Vérone (Italie) - 15-19 avril 1982,
29 p. (en collaboration avec J.-Y. HUGUET)

5. Politique et législation viticoles

BARTOLI (Pierre)

Etude sur la politique viticole : l'exemple de la prime
de reconversion -
Montpellier, Faculté de Droit et des Sciences Economiques,
nov. 1979, 266 p. + Annexes (thèse de 3ème cycle).

BARTOLI (Pierre)

La politique de reconversion viticole : résultats nationaux
de la prime d'arrachage 1976-1979 -
Montpellier, INRA-ESR, oct. 1980, 87 p. + Annexes.
Série Etudes et Recherches, n° 54.

BARTOLI (Pierre)

La politique de reconversion viticole. Résultats de la
prime d'arrachage en Languedoc-Roussillon, 1976-1979 -
Montpellier, INRA-ESR, février 1981, 2 tomes, 122 p. +
64 p. - Série Etudes et Recherches n° 55.

BARTOLI (Pierre)

La politique de reconversion. Bilan de la prime
d'arrachage -
Nouvelles Campagnes n° 12 - mars 81, pp. 56-63.

BARTHE (René)

Cours d'économie et de législation viti-vinicoles -
Montpellier, INRA-ESR, mai 1981, 43 p. Série Notes
et Documents n° 41.

BARTOLI (Pierre)

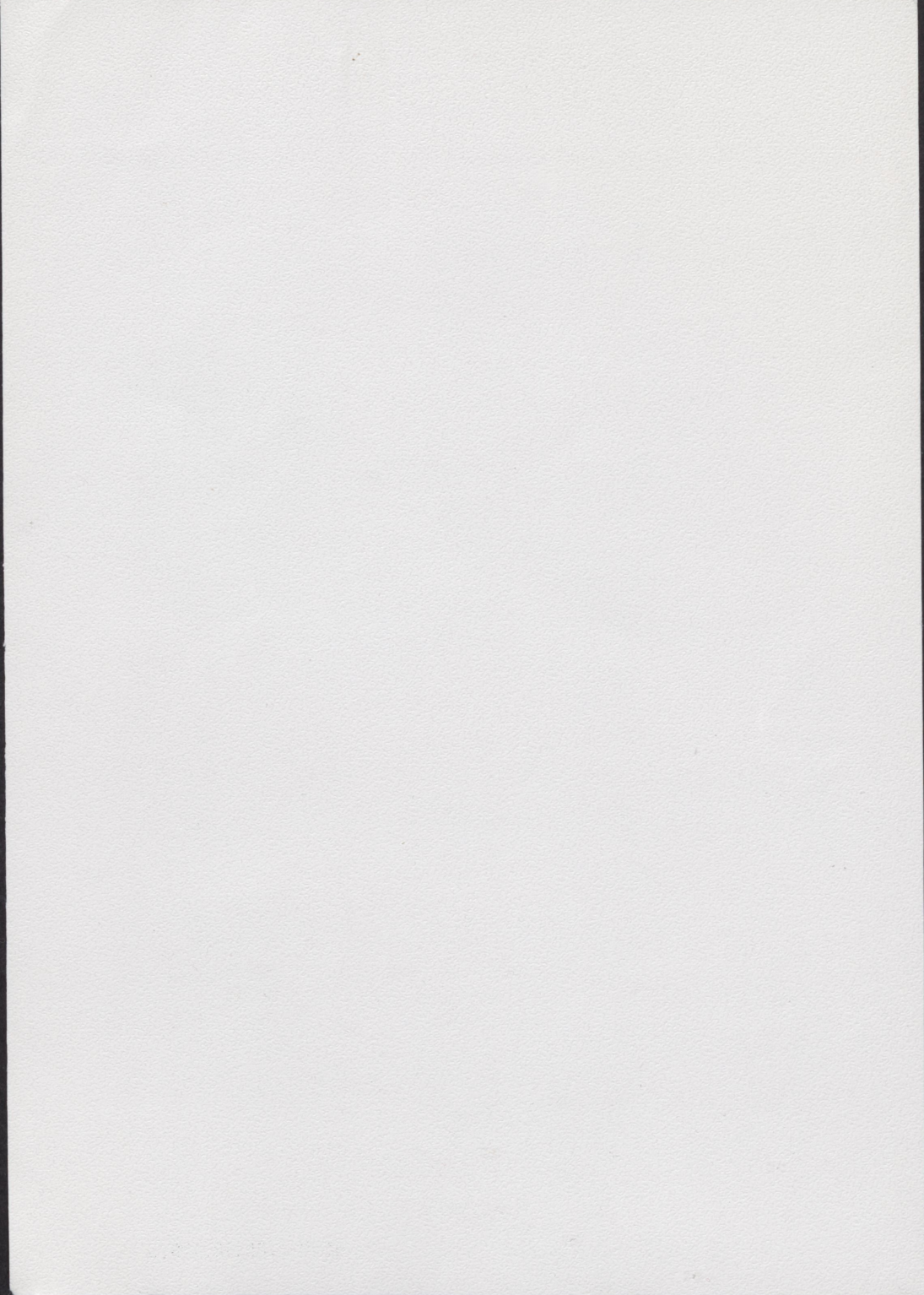
Politique viticole : note de discussion -
Montpellier, INRA, sept. 1981, 24 p.

BARTOLI (Pierre)

Réflexions sur la réorganisation du marché du vin de
table -
Contribution au colloque de Nouvelles Campagnes sur la
rémunération du travail paysan -
avril 82, Actes du colloque - août 1982.

BARTOLI (Pierre)

La reconversion viticole : résultats d'une enquête -
Le Progrès Agricole et Viticole - n° 8, avril 82,
pp. 192-198.



ISBN 2.85340.428.5